E-MAIL: MARIANNE.MAIRIE@WANADOO.fr

Site de la Mairie : www.flavy-le-martel.com

<u>Procès-verbal de la réunion</u> <u>du Conseil Municipal du Lundi 18 décembre 2017 à 20 heures 00</u>

L'An deux mille dix-sept, le dix-huit décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

<u>Étaient présents</u>: Mme LANCO – M. VAN ISACKER - M. LEFEVRE - M. JULIEN – Mme TATIN – Mme GROGNET – M. DUBOIS – Mme PATTE – M. MOUFLIER - Mme DERUERE - Mme BOURGIS – M. GARY – M. BRUNEL - M. PETITNIOT – M. LOBBE – Mme CORDIER.

<u>Étaient absents</u>: M. FAUQUEMBERGUE – Mme BOUCHER – Mme VIOLIER.

Étaient représentés : M. FAUQUEMBERGUE par pouvoir à Mme GROGNET

Mme BOUCHER par pouvoir à Mme TATIN Mme VIOLIER par pouvoir à Mme LANCO

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. Patrick JULIEN a été élu secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 13 novembre 2017

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Cependant M. BRUNEL mentionne qu'il aurait souhaité que Monsieur VAN ISACKER ne soit pas associé à la délibération portant sur « l'Étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur le territoire communal » ayant des intérêts personnels sur la zone du projet.

Il rappelle qu'au moment du vote sa voix a été intégrée dans la mention « votants » alors qu'elle aurait dû être comptabilisée dans celle des « Abstentions ».

Monsieur VAN ISACKER expose le fait qu'il ne s'est délibérément pas présenté à la séance afin que la notion de conflit d'intérêt ne lui soit pas reprochée.

3. Tarifs communaux 2018

Le Conseil Municipal décide l'application d'une hausse de 1,1 % représentant la variation de l'indice des prix à la consommation sur les ménages d'octobre 2016 à octobre 2017 pour la plupart des tarifs communaux (locations de la Salle Polyvalente et tarifs annexes, concessions dans le cimetière et tarifs du cite cinéraire...).

Les tarifs du service de cantine et de garderie sont fixés comme suit à compter du 01 janvier 2018.

Garderie du matin ou du soir : 1,00 € par prestation
 Restauration et garderie du midi : 3,80 € par prestation
 Prix du repas pour personnes extérieures : 4,25 € par prestation

4. Réalisation d'un emprunt pour financement des travaux d'extension de la Salle Polyvalente du rez-de-chaussée (2ème phase)

Après examen des différentes propositions qui lui sont soumises, le Conseil Municipal décide par douze voix pour et sept voix contre d'adopter une délibération autorisant la réalisation d'un emprunt de 140 000 € (prêt à taux fixe − taux : 1,1 % - durée 12 ans − échéance trimestrielle) auprès du Crédit Agricole du NORD-EST pour le financement des travaux d'extension de la Salle Polyvalente (rez-dechaussée) 2ème phase.

5. Demande de subvention au titre du programme APV 2018

Le Conseil Municipal sollicite du département au titre du dispositif APV 2018 une subvention concernant les travaux de réfection de la Rue Maurice MOREAU (V.C N° 16) sur une longueur de 260 M pour un coût d'opération H.T de 107 010 €.

6. Demande de subvention au titre du Fonds de Concours 2018 à destination des Communes de moins de 10 000 habitants de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'un Fonds de Concours destiné à soutenir les projets concernant la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement communal dans les domaines : scolaire, patrimoine culturel, sports et loisirs et éclairage public a été mis en place à destination des Communes de moins de 10 000 habitants.

Considérant que des travaux d'éclairage public liés à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques Rue des Juifs et Impasse de la Grimouselle sont prévus dans les prochains mois, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le fonds de concours instauré par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et sollicite une subvention au titre de la programmation 2018 concernant les travaux rappelés ci-dessus.

7. Recrutement de personnel en contrat à durée déterminée.

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que divers contrats des personnels recrutés en CUI et « Emploi d'Avenir » arrivent à expiration au cours de l'année 2018.

Devant les incertitudes concernant la continuité des contrats CUI, il est proposé à l'Assemblée de créer 2 emplois d'agents non titulaires au grade d'Adjoint Territorial d'Animation à raison de 20 heures hebdomadaires et 1 emploi d'agent non titulaire au grade d'Adjoint Technique à raison de 27 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré décide à l'unanimité la création des dits contrats.

8. Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour le personnel communal.

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'un nouvel outil indemnitaire a été mis en place afin de remplacer la plupart des primes et indemnités existantes dans la Fonction Publique de l'État.

Elle fait part au Conseil Municipal que celui-ci se décompose en deux parties, une part obligatoire, l'IFSE (indemnité de Fonctions et d'Expertise) et d'une part facultative, le CIA (Complément Indemnitaire Annuel). Ces deux composantes pourront être versées mensuellement et seront proratisées en fonction du temps de travail des agents.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer des groupes de fonction suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés ainsi que de retenir des montants maximum annuels concernant l'IFSE et le CIA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'instaurer l'IFSE et le CIA en fixant les groupes et les montants maximum annuels suivants :

<u>GROUPE</u>	MONTANTS ANNUELS MAXIMUM DE l'ISF
Groupe 1	5 500 €
Groupe 2	1 875 €
Groupe 3	1 493 €
GROUPE	MONTANTS ANNUELS MAXIMUM DU CIA
	MONTANTS ANNUELS MAXIMUM DU CIA 5 500 €
GROUPE Groupe 1 Groupe 2	

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

9. Résiliation d'un bail de location d'un logement communal – Autorisation au Maire d'ester en justice.

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la situation préoccupante des locataires du logement communal N° 2 Place du Général de Gaulle.

Malgré de multiples actions et relances effectuées par le comptable public, ceux-ci restent redevables des loyers et charges locatives pour la période d'Avril 2016 au 31 décembre 2017.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré par 15 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal décide l'application de la clause résolutoire prévue au contrat de location et mandate Madame le Maire pour engager la procédure de résiliation de bail de location devant les tribunaux compétents et pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'accomplissement de cette procédure.

10. Rapport annuels des services publics d'eau, d'assainissement et d'élimination des déchets établis pour l'exercice 2016 par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Après avoir pris connaissance des rapports annuels de l'exercice 2016 des services d'eau, d'assainissement et d'élimination des déchets présentés par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, le Conseil Municipal décide par 9 voix pour et 10 abstentions d'approuver les dits rapports.

Informations diverses

1) Marchés A Procédure Adaptée

Suite aux réunions des 28 février 2017 et 17 juillet 2017 de la Commission Municipale « MAPA » les marchés ont été passés avec la SAS Marbrerie DELATTRE de HAM concernant la construction d'un ossuaire pour un montant TTC de 4 346,40 € ainsi que des travaux de reprise de concessions funéraires, exhumation et réinhumation dans l'ossuaire communal pour un montant TTC de 105 628,40 €.

Questions d'initiative

- <u>Mme TATIN Andrée</u>: Informe qu'au logement N° 7 rue du Petit Détroit des travaux de rénovation d'huisseries sont en cours de réalisation.
 - Indique que des démolitions effectuées par les employés communaux au 32 rue de la Gare ont permis de constater que la réfection de la toiture était à envisager.
 - Fait part que la période du démarrage de la 3ème phase de l'extension de la Salle Polyvalente devrait intervenir courant mai 2018.
- <u>Mme GROGNET Marie-Thérèse</u>: Signale que 19 inscriptions ont été réceptionnées dans le cadre du concours des maisons illuminées. Elle précise que la date reste à déterminer.
 - Fait connaître le montant total de la recette annuelle du Télèthon 2017 qui s'élève à 844 € et regrette la faible participation de la population.
- M. MOUFLIER Alain : Annonce que la Commune a obtenu la médaille de bronze décernée par le Souvenir Français.
 - Fait part qu'un drain Rue de la Fère est obstrué.
- <u>Mme BOURGIS Sylvie</u>: Signale que la Rue Churchill est sombre et que dans cette période hivernale cette obscurité pourrait mettre en difficulté les riverains.
- M. VAN ISACKER Eric: Remercie Monsieur ABRAHAM Hervé, Attaché Territorial Principal pour la qualité du travail accompli tout au long de sa carrière professionnelle au service de la Commune.

Pour extrait conforme Flavy-Le-Martel, le 2 janvier 2018

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Patrick JULIEN

Danielle LANCO